
COPENHAGUE – Réunion du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique
Samedi 11 mars 2017 – 06 h 30 à 08 h 30 CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

CATHRIN BAUER-BULST : [Anglais, non traduit]

Je vous prie de prendre place pour commencer la séance merci.

Bonjour à tous. Nous allons commencer avec la séance du groupe de travail sur la sécurité publique. Je vous invite à prendre vos places et à participer à la réunion. Si vous avez d'autres questions à traiter, nous vous invitons à quitter la salle. Merci.

Très bien. Soyez les bienvenus. Je m'appelle Cathrin Bauer-Bulst, j'appartiens à la Commission Européenne, et je participe au groupe de travail sur la sécurité publique du GAC. Notre Président, Al Munyua est assise à ma droite ;

Nous allons commencer avec des présentations. Il y a beaucoup de public présent dans la salle. Et nous allons faire un parcours du panel pour faire un tour de table, quelle est l'organisation à laquelle ils appartiennent, etc. Alice, tu veux commencer ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ALICE MUNYUA: Alice Munyua, co-présidente de la commission de l'Union Africaine.

NON IDENTIFIE : [inaudible] du soutien de l'ICANN.

NICK SHOREY: Représentant du gouvernement du Royaume-Uni, Nick Shorey.

GIACOMO MAZZONE: Giacomo Mazzone, de l'Union de la radio diffusion européenne.

ALEXANDER MOZHAEV: Alexandre du GAC Ukraine.

GERVAIS GREEN: Gervais Green, du FBI.

TEPUA HUNER: Tepua Huner, des îles Cook.

LILI SUN: Lili Sun, représentante d'Interpol.

SUBHASH DHAKAL: Subash Dhakal, du Nepal.

BERTRAND DE LA CHAPELLE: Bertrand de la Chapelle, de l'association de l'internet.

ADRIAN KOSTER: Adrian Koster, de l'organisation Suisse de l'Internet.

MAXIM ALZOBA: Maxim Alzoba de Moscow.

LEONIDAS SAWOPOULOS: Ministère des politiques de la Grèce.

PAUL WILSON: Paul Wilson d'APNIC.

DIRK BLUE: Dirk Blue de l'administration de la DEA des États-Unis.

THOMAS WALDEN: Thomas Walden, de la DEA.

RITA FORSI: Rita Forsi, du CERT du gouvernement italien.

-
- JIM EMERSON: Jim Emerson de l'association internationale des chefs de police.
- JAMES BEARD: James Beard, du département de la sécurité intérieure du gouvernement des États-Unis.
- GARY [DONALD]: Gary [Donald] de RCMP.
- LINET OYNANDO: Linet du Kenya.
- JOSEPH NZANO: Joseph de l'autorité des communications du Kenya.
- MICHAEL KATUNDU: Michael, du Kenya.
- HECTOR GONZALEZ: Hector Gonzales de la Colombie.
- NON IDENTIFIE: [Tun] de la Thaïlande.

NON IDENTIFIE: [Atawi TUN] de l'agence de développement des communications électroniques de la Thaïlande.

NON IDENTIFIE: De la fondation allemande qui travaille avec les droits des enfants, du ministère fédéral de la Famille. Merci.

ASHLEY HEINEMAN: Représentant des États-Unis auprès du GAC.

NON IDENTIFIE: Je viens de Taiwan et je travaille pour la Commission Nationale des Communications.

NON IDENTIFIE [TOVARIS] : [[Tovaris] du comité exécutif du Brésil.

[ISRAEL ROSAS] : [Israel Rosas] du Mexique.

[MIGUEL MUNIOS] : [Miguel Munios], du Mexique également.

[échanges non traduits]

CATHRIN BAUER-BULST : Merci à tous. Ceux qui sont assis au fond de la salle, si vous voulez vous approcher pour utiliser le micro, et bien vous êtes bienvenus pour participer à la séance.

Nous voulons commencer avec des mises à jour sur le travail du groupe. Le groupe a élargi sa portée à d'autres membres intéressés de la communauté.

Nous avons commencé avec un bulletin dont la première version a été partagée avec le GAC immédiatement après la réunion du GAC. Peut-être vous l'avez déjà vu. Et nous aimerions recevoir les suggestions ou les commentaires que vous pourriez avoir sur ce bulletin, parce que c'est justement l'exercice que nous vous proposons.

L'idée c'est de publier ces bulletins trois fois par an immédiatement après chacune des réunions de l'ICANN.

Nous avons également un guide pour les organisations de la sécurité publique et de l'application de la loi concernant la gouvernance de l'internet, et analysant les processus d'élaboration de politiques et d'autres événements récents.

Nous avons imprimé des copies qui se trouvent sur la première table à gauche. Et si vous êtes intéressés, je vous invite à prendre une copie. Et là vous verrez pourquoi une organisation

dédiée à la sécurité publique devrait s'intéresser à la gouvernance de l'internet et à l'ICANN en particulier. On donne une position objective et le CWG a recommandé au GAC et aussi les travaux en cours dans d'autres processus d'élaboration de politique.

Nous espérons que ce document vous sera utile.

Nous avons également commencé à produire, avec l'idée de garantir la transparence parce que tout le GAC ne participe pas à ces réunions, alors on a établi un rapport des activités régulières pour marquer les points saillants, et que le GAC puisse connaître en profondeur toutes les activités pendant la période intersession et qu'il puisse recevoir des mises à jour en plus des réunions régulières.

Je vais maintenant passer à l'agenda du groupe, à l'ordre du jour du groupe.

Comme vous devez l'avoir entendu, il y a un événement pour Thomas Schneider qui va nous quitter vers la fin de l'année. Et nous ne voulons pas éviter que vous participiez de cet événement, alors nous espérons que la réunion soit brève. Et nous allons faire seulement une heure de travail au lieu de deux heures, comme c'était prévu.

Alors nous avons raccourci notre ordre du jour. On va aborder 5 points, et les points 6 et 7 sont là au cas où on pourrait les aborder. Ce sont les moindres priorités pour nous en ce moment. Et nous essayerons d'en parler aujourd'hui, mais si on n'arrivait pas pour des questions de temps, on va les reprendre mardi matin pendant la deuxième séance du groupe de travail.

Aujourd'hui, nous voulons aborder la réduction de l'utilisation malveillante. L'avis du GAC, dans l'annexe 1 du communiqué d'Hyderabad, a parlé de la réduction de l'utilisation abusive, puis l'équipe de révision du CCT, puis le cadre de sécurité pour les registres, pour répondre aux menaces de sécurité. Et par la suite, on va passer au cadre de divulgation d'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires et puis la révision des services d'enregistrements.

Je passe à ma collègue.

BOBBY FLAIM :

Bobby du FBI. Je veux vous faire une mise à jour. Nous avons présenté une liste de questions pendant la dernière réunion du GAC. Et le GAC a répondu à ces questions le 8 février. Pardon, c'est l'ICANN qui a répondu à ces questions. On fait un peu d'histoire.

En 2009, le prédécesseur du GAC, qui à l'époque était un groupe d'organismes d'application de la loi, a fourni une série de questions ou de recommandations concernant l'accréditation des bureaux d'enregistrement. Et ceci a été inclus dans le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement, le WHOIS, et les enregistrements des noms de domaines. Et ceci a été inclus dans le contrat 2013.

L'annexe 1 est un suivi de tout cela. Il y a des questions qui n'ont pas été mises en place encore, et nous demandons s'il cela est toujours valable. Dans le contrat de 2013, on parle des effets sur les résultats, à savoir le respect contractuel, qui le respecte, quel est le processus de transparence, de responsabilité, etc. Voilà donc les antécédents de la première section dont on va parler plus tard.

Puis, pour les nouveaux gTLD, le GAC a recommandé des sauvegardes ou des mesures de protection spécifiques. On voulait faire un suivi sur tout cela, et ces mesures de protection sont apparues en 2013. On est là 4 ans plus tard pour faire une révision.

Et comme je vous disais, dans le PSWG, on a établi une liste de questions sur trois sujets différents.

Ce que nous essayons de faire, vu qu'il s'agit d'une mission globale : la prévention, la mitigation et l'atténuation des risques

d'abus des noms de domaine, et les conséquences pour l'intérêt public et la sécurité publique. Non seulement pour ce qui concerne l'application de la loi, mais pour les groupes de consommateurs et d'autres groupes intéressés par la sécurité et la stabilité du DNS de l'internet, à savoir l'une des missions de l'ICANN.

Pour nous, du point de vue de la sécurité publique, on veut lier cela avec l'avis du GAC donné dans le passé et voir comment cela avait été mis en œuvre.

Alors la première partie concerne les dispositions et l'application liée aux bureaux d'enregistrements. Il y a des choses qui nous préoccupent toujours: le WHOIS, les applications contractuelles, le respect de ces obligations contractuelles et comment le secteur du respect contractuel, de la conformité contractuelle de l'ICANN, fait pour que ceci soit respecté. On était intéressé, on est toujours intéressé à voir comment les réclamations sont gérées et comment cela est lié à l'exactitude du WHOIS.

Les inexactitudes du WHOIS, si elles ne sont pas remédiées, elles sont la base pour la désaccréditation. Alors c'est une pénalisation. Alors on veut voir ce que l'ICANN fait quand le contrat est violé.

Puis il y a d'autres choses plus spécifiques, quelque chose qui n'a pas été mis en œuvre, à savoir la spécification du WHOIS, une annexe du contrat de 2013. Et une de ces dispositions n'ayant pas été mise en place est la validation croisée des champs d'adresses. Dans le cas du WHOIS, les adresses doivent être croisées avec les codes postaux des pays spécifiques. Ce sont des indicateurs soi-disant. Alors les champs doivent spécifier si c'est une province, un État, si cela est applicable dans certains pays, c'est-à-dire cela change selon les pays. Et nous voulions voir comment ça se passe.

Il y a eu des discussions au sein du groupe sur la mise en œuvre pendant les dernières années, mais il n'y a pas de disposition concrète.

Je crois que l'ICANN a démarré en janvier un processus, il y a deux mois tout juste. Alors c'est quelque chose qui nous intéresse et nous espérons pouvoir avoir des informations et voir un peu la mise en place.

Il y a d'autres choses liées au contrat d'accréditations de bureaux d'enregistrement sur lesquelles nous voulons trouver des réponses. Il faut voir comment l'ICANN forme les bureaux d'enregistrements. Et que se passe-t-il lorsque le bureau d'enregistrement fait son processus d'accréditation ? C'est-à-dire comment l'ICANN évalue les bureaux d'enregistrements.

Nous avons déjà reçu quelques réponses, mais ces réponses n'ont pas été spécifiques et elles n'ont pas répondu complètement aux questions.

Alors au sein du PSWG, on a analysé les réponses, on a demandé davantage d'informations de l'ICANN. Cette deuxième réponse n'a pas encore été reçue. Et c'est quelque chose sur laquelle on va continuer à discuter pour pouvoir avancer.

La deuxième question, ce sont les dispositions pour les opérateurs de registre. Une disposition en particulier qui était incluse dans le communiqué 2013 du GAC disait qu'il fallait faire le rapport des questions de la sécurité. Tous ces rapports devaient être présentés à l'ICANN. L'ICANN a affirmé qu'elle a reçu des rapports de ce genre. Alors nous voulons savoir en quoi consistent ces rapports, qu'est-ce qu'ils contiennent parce que nous n'avons pas encore reçu de réponse de l'ICANN.

Nous sommes intéressés sur ce point. Et nous voulons aussi analyser l'efficacité pour voir si on peut atteindre les résultats attendus, à savoir l'atténuation des risques d'abus du DNS, pour voir si le contrat de 2013 est respecté.

Nous avons analysé la réponse, et nous avons formulé des questions supplémentaires. Le GAC les a reçues, nous attendons en ce moment l'analyse de la part du GAC.

La troisième partie de l'annexe 1, parce que, c'est-à-dire l'annexe 1 est divisée en 3 parties, cette annexe 3 concerne les activités de l'ICANN contre l'utilisation malveillante. Il y a eu une équipe de sécurité qui travaille beaucoup pour l'atténuation des risques d'abus, et nous sommes intéressés à savoir comment cela est lié à la conformité contractuelle, les mauvais acteurs identifiés par l'ICANN, pour voir s'il gère tout cela de la manière appropriée. Nous avons reçu quelques réponses, nous voudrions des clarifications, des précisions. Alors nous avons posé plus de questions pour demander davantage d'informations.

Diapo suivante s'il vous plait. Qu'est-ce que nous proposons en ce moment à partir du GAC ? Parce que nous devons présenter un rapport pendant la plénière du GAC, je crois que c'est prévu pour mardi, et cela serait discuté entre le GAC et le conseil d'administration. Alors nous voulons nous assurer que le conseil recevra les réponses du GAC.

Nous voulons discuter de cette question avec le conseil et voir les prochaines étapes.

Nous avons donc pensé à des avis de suivi, ou des recommandations. Et en fait de faire le suivi pour voir comment trouver les réponses complètes. Parce que comme je vous le disais, il y a des réponses qui n'ont pas été répondues dans leur totalité.

Alors on veut établir un mécanisme de contrôle. Nous voulons que le GAC ait un précédent à travers une fiche de suivi, c'est-à-dire avoir quelque chose qui puisse être utilisé de manière uniforme dans des circonstances similaires.

Autre chose que nous considérons, c'est d'augmenter la transparence dans les recherches. La conformité contractuelle a été très efficace dans ses recherches, mais bien des fois, les réponses ne sont pas si claires pour le reste, et pour savoir comment on mène la recherche. Alors il faudrait savoir comment on gère les réclamations aussi.

Autre chose que l'on considère, c'est que l'ICANN dispose des fonds supplémentaires à partir de la vente aux enchères. Maintenant, on discute quoi faire avec ces fonds. Et je crois que ce serait bénéfique pour le PSWG et pour le GAC de savoir comment ces fonds pourraient être utilisés pour atténuer les risques d'abus. Je ne sais pas, les questions d'exploitation des enfants à travers le DNS, aider les bureaux d'enregistrements et les opérateurs de registre, parce que certaines dispositions, notamment les dispositions contractuelles sont chères. C'est-à-dire il faut savoir comment utiliser ces fonds pour promouvoir ou pour aider les bureaux d'enregistrements et les opérateurs de registre à travailler.

Ce sont les points sur lesquels on a travaillé pour l'avis du GAC à l'avenir.

Voilà, je crois que j'ai abordé les principaux points et si vous avez des questions, je suis disponible pour vous répondre. Merci.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Bobby. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette présentation ? Y a-t-il des questions pour Bobby ?

Très bien, s'il n'y a pas de question, Bobby peut-être que vous voulez passer en revue un petit peu la séance du groupe de travail intercommunautaire ?

BOBBY FLAIM: Bien sûr.

Lundi, à 1 h 45, il y aura une séance intercommunautaire consacrée aux actions d'atténuation de risques d'abus du DNS. L'objectif est de passer à une nouvelle étape dans le domaine de l'atténuation des risques d'abus.

L'ICANN a mené à bien la transition de l'IANA, et en ce moment, en vertu de ces statuts, l'ICANN doit se pencher sur les moyens de contrôler ses propres processus.

La séance de lundi va se consacrer justement à ces questions.

Il y aura donc une présentation, il n’y aura pas de panel, car nous voulons une interaction avec la communauté. Il y aura Greg Aaron du groupe anti-hameçonnage qui va nous parler de l’hameçonnage en 2016. Nous allons donc écouter un rapport par rapport à cela et nous allons entendre parler également des actions qui peuvent être mises en place pour atténuer les risques d’abus du DNS.

Nous aurons Graig Schwartz qui représente .BANK et .ASSURANCE qui va nous parler également des processus mis en place pour prévenir des abus au niveau du DNS.

Et ensuite nous aurons David Conrad qui est le spécialiste de la technologie au sein de l’ICANN qui va nous parler des menaces à la sécurité.

Nous serons intéressés à savoir comment l’ICANN gère les questions de sécurité, l’équipe de sécurité de l’ICANN est plutôt robuste. Je ne sais pas si robuste est le mot approprié à utiliser, mais cette équipe se penche sur les différents types d’abus du DNS.

Je vous invite donc à participer à cette réunion pour être au courant de ce que fait cette équipe.

Et finalement, Maguy Serad sera la dernière intervenante de cette séance qui travaille dans la conformité contractuelle.

Comme je vous l'ai dit, dans l'annexe 1, nous avons reçu des informations, mais qui ne couvraient pas toutes les questions que nous avons posées. Pour Maguy, se sera l'occasion donc de répondre à certaines questions et nous expliquer de quelle manière l'ICANN mène des investigations lorsqu'il y a des plaintes en matière de conformité contractuelle pour assurer la transparence et la responsabilité.

Donc lundi, à 1 h 45, c'est une séance d'une heure quinze. Cathrin et moi-même allons animer cette séance. Je vous invite à y participer car on pourra établir des discussions intéressantes et cela nous permettra d'avancer dans notre travail, de passer à l'étape suivante.

Nous avons eu une séance, nous avons tenu une séance consacrée à l'abus du DNS pendant la dernière réunion, et l'objectif de ces réunions est de trouver des objectifs plus spécifiques, des moyens plus spécifiques pour lutter contre les risques d'abus du DNS.

Nous recevons à chaque fois des commentaires très intéressants de la part de la communauté.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci beaucoup Bobby, j'espère que nous allons vous trouver nombreux à cette séance. Ce sera un moyen de passer des

considérations politiques à des exemples concrets de ce qui a fonctionné, de ce qui n'a pas fonctionné. Et ce sera l'occasion d'écouter la communauté pour savoir quels sont les moyens à mettre en place pour lutter de manière efficace contre les risques d'abus du DNS.

Je vous invite donc à participer à cette séance. Merci beaucoup Bobby, je vais passer à Laureen pour qu'elle nous parle de l'équipe de révision CCT.

LAUREEN KAPIN:

Je suis Laureen Kapin, je travaille dans la commission fédérale de commerce des États-Unis. Je m'occupe des questions concernant les entreprises. Je suis membre du groupe de travail qui s'occupe de la sécurité et de l'équipe de révision qui se penche sur la concurrence, le choix du consommateur et la confiance du consommateur.

Je vais donc vous donner un aperçu général du travail qui a été fait pour que – et je vous invite pardon, à participer au forum public demain à 9 heures je crois pour écouter une présentation plus détaillée sur le travail qui a été fait.

Il y a des informations que nous avons envoyées à la liste de diffusion du PSWG, mais je vous invite à lire ces documents. Et si vous ne voulez pas lire les documents, il y a une centaine de

pages, il y a un résumé, il y a une liste de recommandations et il y aura ces présentations, ces séances de présentation.

Vous aurez donc l'occasion d'être au courant de ce que le groupe de travail a fait. Il y aura aussi une consultation publique pour savoir si la communauté est d'accord avec le travail qui a été fait, si elle souhaite apporter des modifications, bref, nous voulons recevoir les retours de la communauté par rapport à ce processus qui va clore à la fin du mois d'avril.

Ceci dit, je vais vous donner un aperçu général du travail qui a été fait du point de vue de la confiance des consommateurs. Voilà les conclusions auxquelles nous sommes arrivés à partir des recommandations qui ont été faites.

En ce qui concerne la confiance du consommateur, ce que nous avons pu constater à travers les deux enquêtes que nous avons mises en place par l'intermédiaire du cabinet Nielsen, c'est que les titulaires n'ont pas vu un grand impact au niveau de la confiance des consommateurs. À savoir, il n'y a pas d'indicateurs qui puissent nous montrer qu'il y a eu une plus grande confiance vis-à-vis des nouveaux gTLD.

En ce qui concerne des conclusions plus spécifiques, nous avons pu constater que le public établit un lien entre la confiance et la connaissance du gTLD et la réputation de ce gTLD.

Et ensuite, ce sont des détails que l'on connaît aussi. Ce sont les inquiétudes par rapport aux informations personnelles des consommateurs. Des inquiétudes par rapport au fait que ces informations puissent être subtilisées, les gens sont inquiets et souhaitent que leurs informations soient protégées.

Nous avons pu aussi constater que nous, en tant que communauté, en tant qu'équipe de révision, nous devons utiliser encore davantage d'informations pour savoir pourquoi les consommateurs font confiance aux nouveaux gTLD.

Nous voyons donc que pour les nouveaux gTLD, les conclusions nous amènent à croire que les consommateurs font plus confiance aux gTLD qu'ils connaissent déjà. Et nous allons recommander donc de mener une révision plus approfondie pour savoir pourquoi les consommateurs préfèrent certains gTLD au lieu d'autres. Pourquoi, quels sont les indicateurs de comportement que nous pouvons identifier pour justement savoir ce niveau de confiance par rapport aux nouveaux gTLD. S'il s'agit des informations par exemple concernant la santé ou des informations concernant les finances. Des questions de ce type nous permettront de mieux connaître, ou mieux comprendre le comportement des consommateurs en terme de confiance.

En ce qui concerne les sauvegardes, le programme des nouveaux gTLD qui a été mis en œuvre met en place un certain nombre de sauvegardes qui n'existaient pas auparavant. Et cela constitue une amélioration par rapport au statu quo.

Hors, même s'il y a un ensemble de sauvegardes qui ont été mises en place, il n'y a pas encore beaucoup d'informations par rapport à l'impact que ces sauvegardes ont eu au niveau du public, et dans quelle mesure les entités ont respecté ces sauvegardes. C'est pour cela que l'équipe de révision collecte des données qui se concentrent particulièrement sur les abus du DNS pour établir des corrélations entre les niveaux d'abus du DNS dans les gTLD historiques versus les nouveaux gTLD. Et une recommandation clef que nous avons formulée est celle d'essayer d'être plus transparent en ce qui concerne les réclamations reçues par l'ICANN.

Je pense que l'ICANN fait un grand travail en fournissant beaucoup d'informations à la communauté. Il possède beaucoup de rapport, mais nous pensons que cette communication pourrait être plus efficace et qu'il pourrait nous fournir des informations plus spécifiques.

Par exemple, il y a une catégorie de réclamations que l'on appelle abus, mais nous ne savons pas de quel type d'abus s'agit-il. Ce serait très utile d'avoir ces informations. Par exemple

s'il s'agit d'un nom de domaine qui a été volé, s'il s'agit d'une question d'IP. À partir de ces informations, nous pourrions mieux comprendre les comportements puisque l'ICANN fait un suivi systématique de ce type d'informations.

Voilà un petit peu les questions que nous avons identifiées de manière générale.

Je vais maintenant passer en revue le reste des diapos de manière plus rapide parce que je ne veux pas que vous soyez demain dans la séance et que vous écoutiez les mêmes choses.

Par exemple en ce qui concerne la confiance, nous nous sommes focalisés sur les enquêtes menées par Nielsen pour tirer nos conclusions. Nous avons pu voir qu'il y a une corrélation entre les restrictions aux enregistrements et la confiance. Et c'est un autre point sur lequel nous allons nous pencher, à savoir les gTLD qui sont hautement réglementés, ces gTLD-là qui font partie des secteurs très réglementés, dans des industries par exemple comme les pharmacies, les banques, bref des secteurs hautement réglementés, ce type d'industries sont très réglementées. Et lorsque l'enquête a demandé aux consommateurs ce qu'ils attendaient en termes de restrictions à l'enregistrement pour des gTLD non génériques, et si ces restrictions pouvaient faire en sorte que leur confiance augmente vis-à-vis de ces gTLD, les réponses que l'on a reçues

nous mènent à croire qu'il y a une corrélation entre ces deux éléments.

Il y a eu plusieurs recommandations en ce qui concerne la confiance du consommateur. Trois de ces recommandations figurent sur l'écran. Deux de ces recommandations concernent le fait de se pencher sur les questions de savoir pourquoi les gens visitent certains nouveaux gTLD et pourquoi. Nous avons déjà une étude sur les comportements des titulaires de noms de domaines qui constituent une base pour nos études. Mais nous recommandons de se focaliser sur la création d'encouragements pour encourager justement les registres à respecter les attentes des utilisateurs.

Essayer donc de placer la barre plus haut afin que les attentes des gens en ce qui concerne la sécurité puissent être respectées.

Diapo suivante.

En ce qui concerne l'abus du DNS ou l'utilisation malveillante du DNS, nous nous sommes focalisés sur l'utilisation malveillante du DNS et l'utilisation des sauvegardes. Ce qui nous a surpris, c'est qu'il n'y a pas d'étude approfondie qui puisse nous fournir des données de base en ce qui concerne les nouveaux gTLD vis-à-vis des TLD historiques. Et nous essayons donc d'encourager ce type d'études pour créer une base de données. Nous allons en parler plus en détail demain matin.

Diapo suivante s'il vous plait.

Je vais sauter celle-là, je vais passer à la suivante.

Très bien.

On passe maintenant aux sauvegardes. Comme je vous ai dit, nous avons analysé les sauvegardes, nous avons analysé l'objectif des sauvegardes, comment elles ont été mises en place, et nous avons essayé d'identifier des problèmes.

Ce serait trop long pour moi de vous raconter les détails de ce rapport, mais deux points importants concernent les recommandations issues de notre examen du WHOIS, des sauvegardes concernant le WHOIS et les secteurs très réglementés.

Je ne vais pas passer en revue en détail cette diapo, je veux tout simplement dire qu'il y a une initiative de l'ICANN pour se focaliser sur l'exactitude du WHOIS.

Le WHOIS représente une catégorie de réclamations très importantes d'après ce que nous avons pu voir. Il serait très intéressant de pouvoir identifier quelles sont les plaintes qui concernent le WHOIS. Est-ce que ces plaintes concernent l'exactitude du WHOIS ? La syntaxe du WHOIS ? L'identité ? Bref si nous avons ces informations nous pourrions mieux travailler au niveau du projet ARS.

Mais si par exemple il y a beaucoup de réclamations concernant l'identité, ces informations pourraient être très importantes pour le projet ARS.

Diapo suivante s'il vous plait.

En ce qui concerne des secteurs ou des chaînes dans des secteurs très règlementés ou des chaînes sensibles, il y a des sauvegardes qui visent à faire respecter les lois applicables, et il y a une recommandation spécifique concernant le fait de traiter les informations sensibles de manière sécurisée.

Ici, cette recommandation concerne les sauvegardes qui nous ont amenées à demander plus de transparence en ce qui concerne les réclamations des clients. Pour ce type de réclamations il serait très utile de savoir lorsque l'ICANN reçoit des plaintes, savoir à quoi correspondent exactement ces plaintes. Est-ce qu'elles concernent des informations sensibles, etc.

Diapo suivante.

Pour les chaînes qui appartiennent à des secteurs très règlementés, cela concerne un domaine très sensible où les consommateurs s'attendent à un niveau de confiance très élevé. Par exemple lorsqu'il s'agit d'informations financières. Il s'agit

donc des niveaux d'attente de la part des consommateurs qui sont très élevés en termes de confiance.

Notre recommandation c'est de s'assurer que les sauvegardes en place à l'heure actuelle soient respectées. Il y a une sauvegarde qui demande au titulaire de dire qui possède les conditions nécessaires pour pouvoir posséder un gTLD donné.

Nous encourageons donc que l'on mette en place des mécanismes destinés à s'assurer que les titulaires de ces TLD respectent les exigences qui sont établies.

Je ne dis pas qu'il s'agit de mener des audits ou d'évaluer en profondeur, mais d'étudier le niveau de réclamations concernant ce type de problèmes.

Mon collègue Drew vous parlera davantage de ce sujet, mais nous avons pu identifier, en ce qui concerne les engagements d'intérêt public, nous avons pu voir qu'il existe actuellement différents types d'engagements en matière d'intérêts publics, et il faut essayer de collecter ces informations. Il faudrait faire en sorte que pour la communauté ce soit plus facile d'identifier les différents engagements en matière d'intérêts publics.

C'est un exercice qui s'avère difficile, qui s'est avéré difficile pour nous.

Diapo suivante.

Notre recommandation est d'améliorer l'accès du public à ces informations concernant les engagements d'intérêts publics. Sachant qu'il doit y avoir une obligation pour les candidats aux gTLD de dire quel est l'objectif de ses engagements d'intérêts publics.

Nous savons que la dernière série de PIC est intervenue assez tard dans le processus et qu'il n'y a pas eu suffisamment de temps pour tout considérer.

Et voilà ! c'est tout. Mais attendez, il y a beaucoup plus. Je vous encourage à participer à notre séance. Et si vous avez des questions, je serais ravie d'y répondre, moi-même ou mes collègues.

Merci beaucoup.

CATHRIN BAUER-BULST : Bertrand vous avez une question ?

BERTAND DE LA CHAPELLE : Pendant votre travail est-ce que vous avez établi des typologies, taxonomie des différents types d'abus ? Les abus les plus fréquents ?

LAUREEN KAPIN : Je ne suis pas sûre d'avoir compris votre question. Excusez-moi.

BERTAND DE LA CHAPELLE : Quand vous parlez d’abus, il y a différents types d’abus, d’utilisations malveillantes. Il peut s’agir du DNS, il peut s’agir des logiciels malveillants, ou d’autres abus qui peuvent avoir trait au contenu ou au fait qu’une personne n’ait pas l’autorisation nécessaire. Bref, avez-vous établi une taxonomie des abus ?

LAUREEN KAPIN : Nous n’avons pas établi de taxonomie, mais nous avons fait un suivi par rapport à certains types d’abus qui figurent dans le travail de la conformité contractuelle. Par exemple l’hameçonnage, les réseaux zombie. Nous essayons donc de nous concentrer sur les sauvegardes telles qu’elles ont été mises en place au niveau des contrats.

CATHRIN BAUER-BULST : Oui, est-ce que vous pouvez vous présenter ?

JAIFA MEZHER : Jaifa Mezher, je suis représentante de la Colombie au sein du GAC. J’ai une question. Savez-vous s’il y a des politiques ou des procédures pour limiter, ou quelles sont les politiques ou

procédures qui limitent les abus en matière de propriété intellectuelle ?

LAUREEN KAPIN:

C'est une question assez vaste. Et mon collègue David Taylor travaille sur les mécanismes de protection de droit. Il existe des exigences contractuelles très spécifiques qui interdisent l'abus en matière de propriété intellectuelle. Cela figure dans les contrats. Il y a eu beaucoup de discussions par rapport à cette question au niveau de la communauté pour savoir dans quelle mesure ces exigences sont respectées ou non.

Mais en ce qui concerne la question de savoir s'il y a des dispositions dans les contrats concernant les abus en matière de propriété intellectuelle, oui, c'est le cas.

MAXIM ALZOBA:

J'ai une question en ce qui concerne l'objectif de faire en sorte que les noms se rapprochent des contenus. Excusez-moi, je cherche dans ma diapo... Peut-être que c'est plus tard...

Est-ce que vous pensez que le pourriel est un type de contenu qu'il faut éviter ?

LAUREEN KAPIN : Votre question n'est pas très en rapport avec cette diapo je crois. Alors je vais répondre à votre question et puis je vais vous dire ce que l'on a voulu dire dans cette diapo.

En ce qui concerne le pourriel ou le spam, il s'agit d'un type d'abus du DNS que nous essayons d'étudier.

En ce qui concerne les encouragements dont j'ai parlé, il s'agit plutôt de connecter ces encouragements pour essayer de faire en sorte que les attentes que nous avons pu identifier au niveau des consommateurs puissent être respectées. À savoir que le nom d'un gTLD soit lié à son contenu. Par exemple, si vous avez un gTLD dont le nom est PHOTO, vous vous attendez à ce que le type de contenu de ce gTLD soit lié à des photos. Cela n'est pas lié aux pourriels.

J'espère avoir répondu à votre question.

NON IDENTIFIE : Merci beaucoup.

CATHRIN BAUER-BULST : Très bien, maintenant, je vous propose de faire un point très rapide sur les processus de politiques et ensuite nous allons pouvoir continuer à aborder les autres points dans d'autres réunions.

Maintenant je vais donner la parole à Iranga.

IRANGA KAHANGAMA:

Merci Cathrin. Très rapidement je vous raconte que nous avons essayé de créer un cadre afin de répondre aux menaces à la sécurité.

Nous avons beaucoup travaillé, beaucoup avancé. Ce matin nous avons mené une réunion, et on est très près de l'élaboration d'un document assez court pour que vous ayez un aperçu général, bien que je crois que demain à 11 heures il y aura une séance où nous vous donnerons plus de détails. Si vous voulez analyser peut-être le document maintenant et faire les commentaires demain, il y a un aperçu.

Il y a différentes catégories d'abus, les réponses des bureaux d'enregistrements. Les pratiques qui ont été accordées réciproquement, puis une section des recommandations pour répondre quels sont les critères à suivre, quelles sont les meilleures pratiques accordées réciproquement et la manière d'établir des catégories et de répondre aux menaces pour que les parties puissent se communiquer entre elles et atténuer les menaces le mieux possible.

Je ne vais pas trop parler du contenu du document parce que nous le verrons demain. Mais ce que je veux partager avec vous, c'est le processus.

Comme je vous le disais, on est très proche du texte avant de finir cette réunion, tout en reconnaissant le fait qu'il faut le présenter au GAC pour son approbation avant que ce texte ne passe à la consultation publique. Mais je ne sais pas s'il y a d'autres processus au milieu.

Nous espérons donc présenter ce document au GAC pour son analyse. Et puis le passer à la consultation publique. Je ne sais pas si ce sera possible pendant cette réunion ou après.

Après l'évaluation du GAc, il y aura les commentaires publics, puis il y aura des modifications, une dernière révision de la part du GAC, et nous essayerons d'avancer le plus vite possible.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Iranga. Nous avons passé ces diapos en ligne, nous allons les mettre en ligne. Il y a aussi d'autres liens pour que vous sachiez où on en est et que vous puissiez participer demain et mardi du débat.

IRANGA KAHANGAMA : La communauté des bureaux d'enregistrements se réunira demain et s'ils font des modifications au document, celui-ci sera mis à jour, nous allons le partager avec vous et ce sera la copie de travail que nous utiliserons demain matin.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci. Maintenant nous passons au statu quo sur le programme d'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

NICK SHOREY: Merci. Ce programme permet d'utiliser des données de remplacement dans la base de données du WHOIS.

Les recommandations finales des politiques élaborées pour l'accréditation de ces services contiennent divers éléments qui appartiennent au domaine d'analyse du GAC. Ces documents ont été présentés en 2016, à savoir l'anonymisation, la confidentialité des demandes d'application de la loi.

Nous avons plusieurs représentants du GAC qui sont membres de l'équipe de révision de la mise en œuvre qui a été créée à ces fins. Et cette équipe a travaillé dans la rédaction du cadre de divulgation pour les autorités d'application de la loi.

Nous avons un petit groupe au sein du PSWG, un petit groupe mais parfaitement constitué. Là, on analyse les recommandations finales du PDP ainsi que les guides fournis par l'IRT qui a recommandé le cadre de développement de la propriété intellectuelle.

Il existe aussi un cadre d'application de la loi qui devra s'occuper des domaines de compatibilité et d'incompatibilité.

On a démarré la rédaction d'un document préliminaire que j'ai distribué dans la liste de diffusion ce matin même.

J'ai fait une mise à jour aujourd'hui. On nous a encouragés à nous dépêcher. Je crois pourtant que nous avons bien avancé. Alors je suis confiant que ce rythme rapide pourra continuer.

Pour ce qui est des prochaines étapes, j'ai partagé le document dans la liste de diffusion. Nous allons continuer à l'aborder dans notre petit groupe. Je vous invite à le lire et à nous donner votre opinion.

Je vous demande de la faire avant la réunion de mardi pour que le débat devienne actif. Si vous n'êtes pas dans la liste de diffusion du PSWG, n'hésitez pas à me contacter et je vous donnerai les informations.

L'idéal c'est d'avoir quelque chose à partager avec le GAC mardi.

L'objectif est de faire en sorte que cette proposition arrive à l'IRT le plus tôt possible pour pouvoir résoudre les questions en cours.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci beaucoup Nick.

Le dernier point, c'est une mise à jour sur la révision des services d'enregistrement, le RDS, pour la révision du WHOIS. Ce sont des noms différents pour la même chose.

La première de ces révisions concerne un rapport qui a été fait en 2012. Les révisions seront faites tous les 5 ans.

Quel est l'objectif de ces révisions ? On le fait à un moment où beaucoup de processus de politique essaient d'améliorer le système.

Alors le fondement de la révision compte tenu du système aussi complexe et compliqué. Alors il est probable de continuer à travailler dans le cadre actuel pour un certain temps, et il est important d'analyser comment tout fonctionne dans le cadre actuel. Et quelles sont les recommandations supplémentaires au fur et à mesure de l'évolution du système, quelles sont les leçons que nous pouvons tirer du travail en cours et du cadre de travail précédent.

Pour ce qui est du processus, il y a eu une demande de volontaires pour le GAC. Trois membres du groupe de travail sur la sécurité publique, à savoir Thomas Walden, Lili Sun et moi-même.

Je vous ai raconté que nous avons beaucoup travaillé dans plusieurs domaines, dans l'ARS (RDS) et en vue des préoccupations de la communauté. Alors nous avons limité la portée de la révision et nous nous sommes concentrés dans le rapport de 2012, sur les recommandations et sur les mises en œuvre des recommandations.

La communauté a manifesté sa préoccupation parce qu'on peut voir que toutes les recommandations n'ont pas été mise en place de manière suffisante dans le cadre actuel. Alors on a suggéré à l'ICANN de ne pas limiter la portée de la révision. Ces demandes ont surgi au sein du GAC et aussi de la GNSO.

On a fait des propositions détaillées sur les préoccupations, sur les domaines de préoccupations qui devraient être abordés plus en détail.

Ce que l'on a décidé, ce sur quoi on veut connaître votre opinion, c'est quelle est la tâche du groupe de révision ? Alors au lieu d'avoir le mandat d'être prêt pour le travail complet des recommandations, mais plutôt définir la portée.

Certains éléments de ce travail sont ici répertoriés. Il y en a d'autres faits par la GNSO. Alors si vous avez le temps pour analyser ce point aujourd'hui, je vous suggère d'y jeter un coup d'œil, ainsi qu'à la proposition de la portée de la GNSO pour pouvoir, mardi, mener un débat.

Nous sommes très intéressés par vos opinions sur la portée de la révision du RDS.

Le GAC a déjà dit que cela ne devrait pas être limité, mais nous voulons faire des recommandations spécifiques de ce qui doit être inclus lorsque l'équipe du RDS commencera son travail.

Au cours du processus, nous voulons la participation du GAC et du PSWG. Et pour cela, nous avons inclus dans notre liste la discussion avec le GAC pour pouvoir avoir l'opinion du GAC dans son ensemble.

Je vous propose maintenant de passer à la dernière diapo et aux points qui restent mardi.

Nous allons nous réunir encore une fois mardi. Et là, nous aborderons les points que l'on n'a pas pu traiter aujourd'hui ainsi que deux points supplémentaires.

Premièrement la protection des enfants dans les prochaines séries des nouveaux gTLD et nous allons également définir une stratégie pour le groupe de travail de la sécurité publique.

Une grande partie de la communauté voit qu'il y a certains processus sur lesquels il faut travailler.

Nous savons que nous ne devons pas perdre de vue les objectifs du GAC pour ce groupe, notamment pour ceux ayant trait aux processus d'élaboration de politiques, pour considérer les questions d'intérêts publics. Alors il faut s'assurer d'avoir une approche stratégique pour continuer notre travail.

Nous allons donc continuer mardi. Nous savons bien que nous avons présenté beaucoup de documents à l'ICANN pour l'application de la loi. Il y en a qui ont été pris en compte, et je vais vous rappeler que ces documents, ainsi que d'autres, se trouvent sur le site de PSWG. Vous pouvez aussi accéder par la page du GAC ou même voir davantage d'informations de celles qui ont été présentées aujourd'hui.

On a dit que le PSWG a une liste de diffusion. Si vous n'appartenez pas au groupe, nous vous invitons à participer. Vous pouvez contacter le représentant concerné pour devenir membre du groupe.

Alors là on va partager tous les documents avec vous.

Enfin, Alice et moi nous voulons vous remercier énormément, nous voulons remercier tous ceux qui ont pris le travail en

charge, ils ont fait un grand travail. Et Fabien fait vraiment un énorme travail. Merci beaucoup à tous ;

Alice je ne sais pas si tu veux prendre la parole ?

ALICE MUNYUA:

Je veux te remercier Kathrin d'avoir été une très bonne présidente aussi efficace qu'effective dans cette réunion.

C'est un plaisir d'avoir été ici et d'entendre ce que vous avez présenté, mais soulignez l'importance de la diversité que le GAC a débattue dernièrement, un point sur lequel le GAC est engagé.

Nous voyons qu'il y a un certain niveau de diversité, même au groupe de travail. Je crois que le GAC est un des comités consultatifs les plus divers de l'écosystème de l'ICANN.

Je veux que ceci soit reflété dans d'autres groupes de travail, notamment dans celui-ci qui s'occupe de la responsabilité publique.

Je veux que tout le monde participe, notamment les représentants des pays moins développés.

Je veux que des membres de l'application de la loi puissent appartenir à ce groupe. On a eu une séance de renforcement des capacités très importantes avec 15 organes d'application de la

loi de la région africaine, et la plupart vont participer. Par exemple, la police de l’Afrique du Sud à partir de demain.

Je voudrais voir davantage de régions faiblement desservies appartenant à ce groupe de travail pour avoir de plus en plus de diversité.

Merci Kathrin, merci à tous.

CATHRIN BAUER-BULST : Je veux signaler aussi ce que Alice a mentionné. Le groupe de travail a été conçu pour que ceux qui ne peuvent pas participer périodiquement soient mis à jour, qu’ils puissent identifier quelles sont les opportunités clef de participer pendant la période intersession et j’espère que cela pourra vous faciliter, aux communautés qui ne peuvent pas participer de manière permanente à ces réunions, et bien qu’ils puissent participer activement du travail de ce groupe que nous pensons est très important.

Pour clôturer, je vous remercie encore une fois de votre temps, du temps que vous avez dédié cet après-midi pour être ici avec nous.

Nous vous attendons mardi matin dans notre prochaine réunion après la séance intercommunautaire de lundi après déjeuner et il y aura d’autres occasions sans doute où nous pourrons vous

donner davantage d'informations sur le travail du PSWG pendant la semaine.

Merci beaucoup. Bonne soirée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]